



Avec SGS ICS,
réalisez sereinement
votre évaluation HAS

SGS ICS réalise l'évaluation de vos activités et de la qualité de vos prestations conformément à vos obligations réglementaires.

+ de 15 ans

d'expérience médico-
sociale

Cofrac

Habilité depuis 2022
pour les évaluations
HAS

6

secteurs couverts :
EHPAD • Handicap • SAD
• Protection de l'enfance •
PJM • Résidence
autonomie




Construire la qualité avec vous

SGS ICS : votre partenaire HAS qui simplifie toutes vos démarches !

Nos engagements

- ✓ Des démarches simplifiées et une planification entièrement prise en charge
- ✓ Une expertise sectorielle et méthodologique reconnue
- ✓ Une équipe expérimentée, dédiée et à l'écoute
- ✓ Des méthodes et outils conformes au référentiel HAS
- ✓ Des cotations justes, au service de l'amélioration continue
- ✓ Une approche positive, constructive et humaine

Notre expertise

-  **Habilité Cofrac depuis 2022**
Pour les évaluations HAS des ESSMS
-  **15+ ans d'expérience**
EHPAD, Handicap, SAD, Protection de l'enfance, PJM, Résidence autonomie
-  **Équipe dédiée HAS**
1 Responsable technique + 2 Référents SMS avec 20+ ans d'expérience + 30 évaluateurs expérimentés

Le référentiel HAS : cadre et objectifs

Obligation réglementaire (CASF, loi n°2002-2) : tous les ESSMS sont évalués tous les 5 ans selon un référentiel national unique.

3

Chapitres

Chapitre 1 & 2 Accompagnement et pratiques

- Bientraitance et éthique
- Droits et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
- Accompagnement à l'autonomie et à la santé
- Continuité et fluidité du parcours

9

Thématiques

Chapitre 3 Organisation et système de gestion

- Bientraitance et éthique
- Droits et participation de la personne accompagnée
- Projet d'accompagnement
- Accompagnement autonomie et santé
- Politique RH
- Démarche qualité et gestion des risques

157

Critères dont 18 impératifs

Critères impératifs (18 au total)

- Chapitre 2 - Droits de la personne (7 critères)
- Chapitre 3 - Accompagnement à la santé (1 critère)
- Chapitre 3 - Démarche qualité / risques (10 critères)

Une méthodologie simple et efficace

De la prise de contact à la remise du rapport — un parcours sécurisé en 8 étapes

1 Prise de contact & contractualisation

- Analyse personnalisée de votre situation
- Offre complète et transparente : évaluateurs pressentis, dates et tarification
- Votre accord vaut contrat
- Lancement officiel avec un interlocuteur dédié

2 Création de votre espace Synaé

- Activation du compte référent
- Création de la mission d'évaluation
- Guides pratiques mis à disposition
- Accompagnement disponible si nécessaire

3 Planification de l'évaluation

- Enregistrement officiel dans SYNAE par SGS ICS
- Planification au moins 3 mois à l'avance
- Nomination d'un coordonnateur dédié
- 2 évaluateurs qualifiés, sélectionnés pour votre secteur

4 Préparation de votre évaluation

- Transmission et analyse documentaire approfondie
- Aide à la sélection des « accompagnés traceurs »
- Outil Excel pour composer vos groupes d'entretien
- Finalisation du planning d'intervention

Une méthodologie simple et efficace

Suite du processus — de la visite à la publication du rapport

5 Réalisation de la visite d'évaluation

- 2 journées minimum (réunion d'ouverture, visite, entretiens, bilan de clôture)
- Observation et accompagnés traceurs (Chapitre 1)
- Entretiens professionnels — méthode traceur ciblé (Chapitre 2)
- Entretiens Gouvernance — méthode audit système (Chapitre 3)

6 Rédaction du rapport d'évaluation

- Pré-rapport : synthèse complète par nos évaluateurs
- Contrôle qualité par le Référent SMS SGS ICS
- Envoi via SYNAE sous 1 mois après la visite
- Phase contradictoire : 1 mois pour vos observations

7 Diffusion du rapport définitif

- Transmission à la HAS depuis Synaé
- Envoi à vos ATC avec plan d'action (critères impératifs)
- Publication sur Qualiscope sous 3 mois avec échelle qualité
- Affichage obligatoire en établissement (4 mois)

8 Et ensuite ? Amélioration continue

- Intégration dans votre rapport d'activité annuel
- Mention des actions engagées pour l'amélioration continue
- SGS ICS : partenaire de votre démarche qualité pérenne

Ils nous font confiance

Règle déontologique : SGS ICS s'interdit de réaliser l'évaluation d'un établissement pour lequel il est intervenu en formation ou conseil durant les 24 mois précédant la visite et les 12 mois suivant celle-ci.

Quelques-unes de nos références

Amelis
Aide à domicile

Association
Simone Veil

Romilly-sur-Andelle

Adapei 36

ONELA

Ils parlent de nous

« L'évaluation s'est déroulée dans un contexte particulièrement serein, constructif et respectueux. Le professionnalisme, la disponibilité et la posture à la fois rigoureuse et bienveillante des évaluateurs ont favorisé un climat de confiance et des échanges ouverts et stimulants. »

ONELA — décembre 2025

« L'intervention de SGS sur l'ensemble des audits du pôle enfance et pôle travail a été particulièrement appréciée, de par la bienveillance dont ils ont fait preuve tout au long de ces missions. L'intervention s'est déroulée dans une ambiance sereine et propice à des échanges de qualité. »

M. Vasseur, DG Adapei 36 — mars 2025



SGS ICS, votre partenaire de confiance pour l'évaluation HAS

Contactez-nous dès aujourd'hui pour étudier votre situation et obtenir une offre personnalisée

fr.certification@sgs.com

www.sgs.com/fr-fr



When you need to be sure